

Le **secret professionnel** de « la prise en charge »

Tout le contenu des séances d'Activités Physiques et Sportives Adaptées dispensées par Mon Sport Santé, est proposé dans un cadre privé et strictement confidentiel.

De la même façon qu'un médecin soumet au **secret médical**, L'Éducateur Sportif APA de Mon Sport Santé se doit au **secret professionnel de « la prise en charge »**, qui lui interdit de communiquer à des tiers des informations sur votre état de santé.

La notion de **secret professionnel de « la prise en charge »** couvre l'ensemble des informations vous concernant portées à la connaissance de Mon Sport Santé. Cela inclut, les informations qui auront été confiées par vous-même ou par un tiers, ainsi que ce qui aurait été vu, entendu, compris, voire interprété après un exercice médical.

Ainsi sont couverts par le **secret professionnel** :

- Les déclarations d'un malade,
- Les diagnostics,
- Les dossiers,
- Les conversations surprises au domicile lors d'une visite, les confidences des familles.